ADRESSE
DE LA SOCIÉTÉ
SÉANTE AU CAFÉ PROCOPE.

Séance du 27 Août 1791, au soir.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

UNE ſociété habituée au Café Procope-Zoppi, & amie de la liberté, vous prie d'envoyer aux habitans du département du Jura les fuſils qu'elle vous préſente. Ce que nous feſons, les circonſtances ſemblent l'exiger de tous les patriotes, & nous nous félicitons d'avoir été les premiers. Oui, Meſſieurs, nous aurons des imitateurs; ce feront ceux qui, comme nous, retenus loin des frontières par des engagemens quelconques, re-

Procès-verbal. N°. 748.

commandent l'obéissance à la loi, & veillent sur nos ennemis intérieurs, plus dangereux que tous les autres. Puissent-ils être bientôt démasqués ! puissent tous nos frères sentir que l'homme libre doit soumettre toutes ses actions aux loix que vous avez faites ! puissent-ils se méfier toujours, & des hommes impies qui, au nom d'un Dieu de paix, demandent le sang & la mort, & sur-tout des prétendus patriotes qui exagèrent les maux inséparables d'une grande révolution, pour que vous retourniez en arrière ?

Vous déjouerez les projets criminels de ces hommes odieux ; vous soutiendrez les loix que vous avez données à vos frères & à vous-mêmes ; & la première Assemblée constituante méritera à jamais les hommages des vrais Français.

RÉPONSE

DE M. LE PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

L'offrande que vous faites à la patrie est un témoignage précieux des sentimens qui vous animent, & de l'idée vraiment juste & sublime que vous vous êtes formée des devoirs imposés au citoyen. Ne pouvant porter vous-mêmes les armes que vous consacrez au maintien de la constitution, vous vous empressez de

les remettre en d'autres mains. Votre choix ne pouvoit, ſans doute, ſe fixer ſur des repréſentans plus dignes de répondre à l'énergie de votre patriotiſme que les habitans du Jura, qui viennent de donner encore une preuve récente du plus généreux dévouement, en s'offrant tous, avec une ardeur égale, à marcher à la défenſe des frontières.

Les Citoyens, à qui vous confiez vos armes, ſauront en faire l'uſage que vous attendez d'eux. Ils les emploieront, n'en doutez pas, à aſſurer l'exécution des loix, à repouſſer l'ennemi. Ils n'abandonneront qu'avec la vie ce dépôt ſacré.

Telle eſt, Meſſieurs, la différence du règne de la loi, à celui du pouvoir arbitraire. Autant les armes ſont dangereuſes & nuiſibles entre les mains de l'eſclave, autant elles ſont, entre celles de l'homme libre, un inſtrument de ſécurité, de bonheur & de gloire. C'eſt pour eux une propriété néceſſaire que l'on ne ſauroit trop multiplier ; c'eſt une puiſſance invincible contre les tyrans ; & les hommes ne ſont jamais plus égaux & plus libres que quand ils ſont tous également armés, pour réſiſter à l'oppreſſion & maintenir leurs droits impreſcriptibles.

L'Aſſemblée Nationale, interprète fidèle de la reconnoiſſance de la patrie, reçoit, Meſſieurs, avec applaudiſſement & ſatisfaction votre offrande civique ; & elle vous invite à aſſiſter à ſa ſéance.

Signé VICTOR BROGLIE, *Préſident.*

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

593